

DECRET N° 78/079 DU 9 FEV-1978 Portant

Nomination du Lieutenant Ingénieur NGOUNGA
en qualité de Directeur de la Station Nationale
de Radio-Diffusion

Le 2ème Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

✓u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
✓u l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
✓u l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti;
✓u le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
✓u l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo
✓u le décret n°77/448 du 30/8/77 portant organisation et attributions
du Ministère de l'Information;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 7 Décembre 1977

DECRETE

Article 1er. - Le Lieutenant Ingénieur NGOUNGA est nommé Directeur de la Station
Nationale de Radio-Diffusion.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 FEVRIER 1978

Par le 2ème Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan

Le 1er Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Ministre de la Défense Nationale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications

Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre des Finances

Henri LOPES